Soit un salarié marié qui bénéficie d'un revenu brut annuel de 200000 DH (dont 4000 DH d'allocations familiales). Ses charges sociales remontent à 3300 DH

Il a acquis avec son épouse, en indivision à raison de 50% chacun, un logement destiné à leur habitation principale, et a financé sa part dans ledit bien par un crédit contracté auprès de sa banque

En 2020, il a remboursé une somme annuelle de 50000 DH ventilée comme suit :

* principal : 32000

* intérêt : 18000

Travail à faire :

Calculer IR à retenir à la source